

LA FILIERE SOCIALE EST UNE PRIORITE POUR FO PREFECTURES



Vous nous avez fait confiance encore une fois. Le 4 décembre 2014, notre liste a obtenu 55% des voix contre 39% pour la CGT.

Ce pourcentage nous permet donc d'obtenir 2 sièges à la CAP.

Cette confiance s'inscrit aussi dans le mouvement national qui permet au syndicat FO de continuer à siéger majoritairement au CT Central des Préfectures, et d'obtenir 6 sièges au CT Ministériel et donc de rester le premier interlocuteur de l'administration.

Cette confiance nous permettra de continuer à porter les intérêts du réseau des assistants sociaux au sein de ces instances et auprès de l'administration.

Cette force est importante pour être légitime dans nos interventions et dans nos négociations

Ce qui ne sera pas le cas de la CGT qui n'a obtenu aucun siège dans ces instances

Mais nous avons constaté de graves dysfonctionnements dans l'organisation et nous tenons à le dénoncer

Malgré ces bons résultats, nous avons constaté de graves dysfonctionnements et des irrégularités dans l'organisation du vote par correspondance des assistants de service social.

Le taux de participation pour notre réseau est de 54,66%.

Cela reste assez faible au regard de la moyenne du MI qui est de 70 %.

En réalité, le taux de participation pour notre réseau est de 73 % .

¼ des enveloppes envoyées ont été refusées

car les collègues n'avaient pas indiqué leur nom, prénom sur l'enveloppe :

161 inscrits, 118 votants, 88 retenus par l'administration.



***Pourquoi 30 votes rejetés ???
Par manque d'information
obligatoire sur la notice expli-
cative et également l'absence
d'étiquettes d'identification
dans le matériel de vote en-
voyé.***

Des assistants de service social ont reçu trop tardivement leurs enveloppes, d'autres ne l'ont même pas reçue et n'ont pas pu voter. Quelle démocratie !!!

Ces différentes irrégularités n'ont donc pas permis une VERITABLE expression démocratique des collègues. Les résultats sont donc aujourd'hui faussés et pourraient avoir un impact direct dans la répartition des sièges pour la CAP.

Qu'il nous soit favorable ou non, pouvons nous nous satisfaire d'un résultat qui serait le fruit d'un dysfonctionnement et d'irrégularités matérielles ???.

C'est pour ces raisons, que nous avons donc décidé d'engager un recours pour annuler ce scrutin.

Vous pouvez compter sur nous

Nous saurons être à la hauteur pendant ces 4 prochaines années

Les assistants de service social continueront à être représentés dans les instances ministérielles par le syndicat FO et c'est grâce à votre soutien. MERCI